



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 19 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER - Valérie CHALLON, pouvoir donné à Elodie JODAR - Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_06_19092022

Objet : Aide alimentaire exceptionnelle aux familles ukrainiennes avec enfants accueillies à Susville

Le Maire explique que La Mure Cinéma Théâtre a organisé une projection spéciale solidarité aux réfugiés ukrainiens arrivés sur le territoire Matheysin. Une partie du produit de cette projection a été reversé à la Commune de Susville à la hauteur de 200€ par virement bancaire afin qu'il soit restitué aux réfugiés installés sur la commune sous la forme de bons alimentaires et de produits de première nécessité.

Le Maire propose d'attribuer des bons alimentaires à utiliser auprès des établissements CASINO Supermarché situé ZA du Villaret à Susville aux deux familles avec enfants installées à Susville.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE que les 200 € reçus par virement bancaire de la part de La Mure Cinéma Théâtre suite à leur soirée spéciale « solidarité Ukrainiens » seront distribués sous la forme de bons alimentaires et de produits de première nécessité aux deux familles avec enfants installées à Susville ;

DECIDE qu'il sera attribué 1 bon alimentaire de 50 € à la famille de 3 personnes installée dans le secteur de Nantizon et 3 bons alimentaires de 50 € à la famille de 7 personnes installée à l'école du Villaret

DIT que ces bons alimentaires seront utilisables uniquement auprès des établissements CASINO Supermarché situé à Susville

DIT que les établissements CASINO Supermarché situé à Susville seront payés sur présentation des factures correspondantes.

**Le Maire,
Emile BUCH.**

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 21 septembre 2022.
Le Maire, Emile BUCH.*

